

A compter du 1^{er} mars 2021

**Le secrétariat de mairie est
ouvert au public :**

**le mercredi de 9 H à 12 H et de
14 H à 18 H**

et le samedi de 9 H à 11H

Une permanence téléphonique est
assurée le : mercredi et jeudi

de 9 h à 12 h et 14 h à 18 h,

et le samedi de 9 à 11 h.

